

## Nouveaux services en ligne Demandes de permis et de certificats d'autorisation

**Magog, le 13 juillet 2020** – Les propriétaires de Magog peuvent maintenant déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation en ligne à partir du site Internet de la Ville au [ville.magog.qc.ca/permis](http://ville.magog.qc.ca/permis). En toute confidentialité et en tout temps, ils peuvent s'informer sur la démarche à suivre et les documents à fournir pour compléter leur demande, consulter l'état d'avancement de leur dossier et s'acquitter des frais par carte de crédit.

« Grâce à ce virage technologique, les propriétaires n'auront plus à se déplacer pour faire une demande de permis. Ils pourront suivre l'évolution de leur dossier dans le confort de leur résidence », affirme la mairesse de la Ville de Magog, M<sup>me</sup> Vicki-May Hamm. Elle ajoute que « la qualité du service sera aussi améliorée, puisque les inspecteurs municipaux pourront procéder plus rapidement à l'analyse des demandes et à l'émission des permis. Nous espérons que ces nouvelles mesures faciliteront la réalisation des projets de rénovation et de construction pour les propriétaires de notre territoire. »

Il est à noter que les demandes de permis ou de certificat d'autorisation en personne ou par courriel ne seront plus acceptées. Les propriétaires qui éprouvent des difficultés à remplir leur demande ou qui n'ont pas accès à l'Internet pourront recevoir de l'aide en communiquant avec le Service Go au 819 843-3333.

- 30 -

### Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-4444

